

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 11 février 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

042-02-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 11 FÉVRIER 2020 - 19 h**

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux :
 - 03.01 21 janvier 2020 – séance ordinaire

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 31 janvier 2020
- 04.02 Registre des comptes à payer au 11 février 2020
- 04.03 Registre des salaires du 29 décembre 2019 au 1^{er} février 2020
- 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
- 04.05 Liste des personnes endettées envers la municipalité au 11 février 2020
- 04.06 Les journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020

- 04.07 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Salon bonheur et bien-être – kiosque
- 04.08 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Prêt des petits canards pour tenir une activité au sentier écologique Le Petit Castor
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 05.01 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2019
 - 05.02 Table technique en incendie – 18 février 2020
- 06. TRANSPORT
 - 06.01 Lettre de madame Louise Costo et monsieur Jacques de Foy – Déplacement du panneau du chemin de l’Achigan
 - 06.02 Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de la construction (ASP construction)
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 07.01 Règlement d’emprunt #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d’enfouissement technique #8
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 08.01 Recommandation du Comité consultatif d’urbanisme – Modification du règlement 198-2000 relatif au zonage
 - 08.02 Recommandation du Comité consultatif d’urbanisme – Modification du règlement 196-2000 relatif aux permis et certificats
 - 08.03 Recommandation du Comité consultatif d’urbanisme – Modification du règlement 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées
 - 08.04 Dépenses prévues et autorisées – Comité consultatif d’urbanisme – 3 février 2020
 - 08.05 Formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement
- 09. LOISIRS
 - 09.01 Courriel M. Michel St-Louis – Démolition du pont de motoneige dans la passe du Nord-Est
 - 09.02 Écran projecteur centre communautaire
 - 09.03 Club des Loisirs du Lac-du-Cerf – issue de secours pour le centre communautaire Gérald-Ouimet
- 10. CULTURE
 - 10.01
- 11. LAC ET ENVIRONNEMENT
 - 11.01
- 12. AVIS DE MOTION
 - 12.01
- 13. RÈGLEMENTS

- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

en ajoutant un sujet 06.03 Fin de la période d'essai de l'employé numéro 48 au poste de chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel.

ADOPTÉE

043-02-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

044-02-2020 **Registre des comptes à payer au 31 janvier 2020**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 JANVIER 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P2000023			716,95 \$
C2000024			1 009,66 \$
M2000025			2 500,00 \$
C2000026	À	C2000030	6 692,45 \$
L2000031	À	L2000033	17 338,12 \$
P2000034	À	P2000051	14 546,40 \$
TOTAL			42 803,58 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

045-02-2020

Registre des comptes a payer au 11 février 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par la conseillère Caroline Huot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour
paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 11 FÉVRIER 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000052	À	M2000053	2 180,42 \$
TOTAL			2 180,42 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des
crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus
décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

046-02-2020

**Registre des salaires pour la période du 29 décembre 2019 au
1^{er} février 2020**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le
paiement des registres des chèques salaires pour la période du
29 décembre 2019 au 1^{er} février 2020, se totalisant 44 584,93 \$
Chèques numéro : D2000001 à D2000054.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la
Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des
crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus
décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

047-02-2020

**Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière -
délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Robert Dolembreux
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport
des engagements de délégation de compétence de la directrice
générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 JANVIER 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB200001	À	ENB2000021	21 296,35 \$
TOTAL			21 296,35 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les
présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus
décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

048-02-2020

**Liste des personnes endettées envers la Municipalité au 11
février 2020**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt
la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 11
février 2020 pour les années 2019 et antérieures - taxes foncières à
recevoir totalisant un solde à recevoir de 17 824,13 \$ (arrérages) et
qu'un dernier avis de rappel soit envoyé immédiatement à toutes les
personnes endettées envers la municipalité pour un montant supérieur
à 500,00 \$ les avisant qu'à défaut de payer le solde de leur compte
avant le 9 mars 2020, une nouvelle liste sera déposée à la séance du
10 mars 2020 et qu'elle sera transmise à notre firme d'avocats afin
qu'elle procède à la vente de leur propriété pour non-paiement des
impôts fonciers.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un avis
de rappel soit envoyé immédiatement aux personnes endettées envers
la municipalité pour les comptes à recevoir autres que les taxes
foncières se totalisant à 1703,64 \$.

ADOPTÉE

049-02-2020

Les journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 81.6% chez les filles et 69,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organisent du 17 au 21 février, l'édition 2020 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;
- D'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- De faire parvenir copie de cette résolution au :

PREL
45, rue Saint-Joseph, B200
Sainte-Thérèse, QC
J7E 4X5

ADOPTÉE

050-02-2020

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Salon bonheur et bien-être – kiosque

CONSIDÉRANT que les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf nous invite à réserver un kiosque pour présenter les parcs de la municipalité lors de leur Salon Bonheur et bien être qui se tiendra au 215, rue Principale à Lac-du-Cerf le samedi 30 mai 2020 de 10 h à 19 h;

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité tienne un kiosque lors de cet événement et de payer les frais d'inscription au montant de 10 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

051-02-2020

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Prêt des petits canards pour tenir une activité au sentier écologique Le Petit Castor

CONSIDÉRANT que Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf souhaitent tenir une course de petits canards à la fin d’août ou au début de septembre et qu’ils demandent à la Municipalité l’autorisation pour pouvoir tenir cette activité au sentier écologique Le Petit Castor;

CONSIDÉRANT que Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf demandent le prêt des petits canards appartenant à la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acquiescer aux demandes des Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf.

Une copie de la résolution sera expédiée à nos assurances pour les aviser de l’activité qui sera tenue.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

052-02-2020

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2019

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l’article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d’activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d’activités 2019 de la MRC d’Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-du-Cerf en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le rapport d’activités 2019, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d’Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

053-02-2020 **Table technique en incendie – 18 février 2020**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à participer à la Table technique en incendie qui se tiendra à la MRC d'Antoine-Labelle, le mardi 18 février 2020 et à payer ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

TRANSPORT

054-02-2020 **Lettre de madame Louise Costo et monsieur Jacques de Foy – Déplacement du panneau du chemin de l'Achigan**

Monsieur Jacques de Foy se retire des délibérations à 19 h 08 ayant un intérêt dans le sujet.

CONSIDÉRANT que madame Louise Costo et monsieur Jacques de Foy font une demande pour changer le panneau du chemin de l'Achigan pour le faire installer à l'intersection du chemin du Lac-Lefebvre et de l'Achigan, et ce, pour éviter que les gens passent dans leur cour pour se rendre à leur terrain, car leur droit de passage est par le chemin Ouimet;

CONSIDÉRANT que selon les notaires Durand & Frappier les propriétaires des lots rénovés 5 830 727, 5 830 726, 5 563 305 et 5 563 390 n'ont aucun droit de passage dûment enregistré leur permettant de circuler sur la propriété de madame Louise Costo portant le numéro 5 561 254 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de madame Louise Costo et monsieur Jacques de Foy en déplaçant le panneau du chemin de l'Achigan à l'intersection des chemin du Lac-Lefebvre et chemin de l'Achigan sur le lot 6 015 610 (voir plans ci-joint) et de rescinder la résolution numéro 026-01-2004 intitulé : installation d'une pancarte de rue indiquant le nom du chemin privé à l'intersection du chemin Dutrisac et du chemin privé traversant les lots P-39 B et P-40 B rang 9, canton Dudley (chemin de l'Achigan).

ADOPTÉE

Monsieur Jacques de Foy reprend part aux délibérations à 19 h 10.

055-02-2020 **Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de la construction (ASP construction)**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire monsieur Gaétan Fauteux au cours de Santé et sécurité générale sur les chantiers de la construction (ASP Construction) qui se tiendra à Gatineau les 20,21, 22 et 23 février 2020.

La Municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 240,00 \$ et monsieur Gaétan Fauteux assumera les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et les journées de formation.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

056-02-2020 **Fin de la période d'essai de l'employé numéro 48 au poste de personne salariée à l'essai en vue d'obtenir le poste de chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel**

CONSIDÉRANT que la période de travail de l'employé numéro 48 se termine bientôt et qu'en vertu de l'article 3.01 c) de la convention collective l'employeur et les parties peuvent convenir de prolonger la période d'essai, de mettre fin à l'emploi ou d'accorder le poste de chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 48 ne compte pas six (6) mois de service à titre de personne salariée à l'essai;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du comité des ressources humaines avec l'employé #48 en date du 5 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser, par résolution, l'employé numéro 48 que le Conseil municipal met fin à son emploi à titre de personne salariée à l'essai en vue d'obtenir le poste de chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel, et ce, à compter du 12 février 2020.

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

HYGIÈNE DU MILIEU

057-02-2020 Adoption du Règlement d'emprunt #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #8

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement d'emprunt #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #8.

Une copie du règlement d'emprunt #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #8 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

URBANISME

058-02-2020 Modification du règlement 198-2000 relatif au zonage

CONSIDÉRANT que certains critères concernant les abris d'auto amovible avaient été acceptés par le conseil le 19 janvier 2016, mais que ces critères n'apparaissent pas dans la version finale du règlement;

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs propriétaires riverains par rapport aux problématiques de positionner leur abri d'auto afin de le conserver à l'année;

CONSIDÉRANT qu'il manque un mot à l'article 8.11.1;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme CCU-003-02-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du règlement 198-2000 relatif au zonage comme suit :

1. Ajout de critères à l'article 8.12.4 d) 1er alinéa:

- Les éléments de la charpente doivent être en métal tubulaire démontable;
- Le revêtement extérieur des murs et du toit doit être en matière plastique de fabrication industrielle et conçue spécialement à cette fin;
- Ils doivent être de fabrication industrielle. Les abris d'auto amovible fabriqués de façon artisanale ne sont pas permis;
- La superficie totale des abris d'auto amovible ne doit pas excéder 46m² et ne doit pas excéder la superficie de la résidence principale, le cas échéant;
- Les abris d'auto amovible doivent être propres, bien entretenus, et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile;

2. Ajouter, à la fin du 2^e alinéa, de l'article 8.12.4 d):

- Nonobstant l'alinéa précédent, il est permis, dans les zones récréatives uniquement, de conserver un abri d'auto amovible en permanence en cour avant, à condition d'être peu visible du chemin public ou privé en vertu, par exemple, du couvert végétal, de la morphologie du terrain ou d'une haie.

3. Ajout du mot « clôture » à l'article 8.11.1 après le mot « Aucune ».

ADOPTÉE

059-02-2020

Modification du règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats

CONSIDÉRANT que Madame Annabelle Pilote a mentionné aux membres du comité consultatif d'urbanisme que relativement à l'étendue des critères à respecter lors d'une nouvelle construction de bâtiment principal ou d'un agrandissement de plus de 25% de la superficie d'un bâtiment principal, il serait avantageux d'exiger des plans de professionnels pour des projets de cette envergure ;

CONSIDÉRANT que cela faciliterait le travail de l'inspectrice en bâtiment et environnement en plus d'éviter des conflits avec les citoyens qui peuvent trouver l'étendue des informations demandées ardues à fournir ;

CONSIDÉRANT que dans la définition se rapportant aux abris d'auto amovible, le titre mentionne « abri d'auto d'hiver ou temporaire » ce qui pourrait porter à confusion et qui serait judicieux d'harmoniser ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme CCU-004-02-2020 ;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats comme suit :

1. Remplacer le titre de la définition « abri d'auto d'hiver ou temporaire » par « Abri d'auto amovible » ;
2. D'exiger des plans de professionnels pour une nouvelle construction de bâtiment principal ou d'un agrandissement de plus de 25% de la superficie d'un bâtiment principal.

ADOPTÉE

060-02-2020 **Modification du règlement 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées**

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement a été modifié en novembre dernier en ce qui a trait à exiger que la pente d'un chemin n'excède pas 9% sur toute section de 15m prélevée n'importe où sur son parcours ;

CONSIDÉRANT que l'article 4.1.2 du règlement 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées traite de la même notion par rapport aux pentes, mais qu'il n'a pas été modifié ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme CCU-005-02-2020 ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'inspectrice en bâtiment et environnement procède à la modification de l'article 4.1.2 du règlement 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées afin d'ajouter « sur toute section de 15m prélevée n'importe où sur son parcours » après les mots «ne doivent pas excéder 9%».

ADOPTÉE

061-02-2020 **Comité consultatif d'urbanisme - dépenses prévues et autorisées – 03 février 2020**

Mesdames Danielle Ouimet et Annabelle Pilotte informent le comité qu'elles renoncent à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour leurs fonctions.

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Yves Dubois	34 \$
Yvan Courville	34 \$
Jacques de Foy	34 \$
Bernard Émard	34 \$
Danielle Ouimet	0 \$
<u>Annabelle Pilotte</u>	<u>0 \$</u>
TOTAL	136 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

062-02-2020

Formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement (COMBEQ)

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Annabelle Pilotte à s'inscrire aux formations suivantes de la COMBEQ :

- Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme – Gatineau, les 25 et 26 mars 2020 – 570,17 \$ plus taxes ;
- Étude de cas : la stabilisation des rives - Saint-Jérôme, le 29 octobre 2020 – 304.85 \$ plus taxes ;

à payer les frais d'inscription et à rembourser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

LOISIRS

063-02-2020

Courriel M. Michel St-Louis – Démolition du pont de motoneige dans la passe du Nord-Est

CONSIDÉRANT la soumission de monsieur Michel St-Louis pour la démolition du pont de motoneiges dans la passe du Nord-Est en date du 20 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat de démolition du pont de motoneiges à monsieur Michel St-Louis pour la somme de 2 000 \$. Les travaux devront être effectués avant le 1^{er} juin 2020.

Une copie de la soumission est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les transferts de fonds nécessaires pour ladite dépense en prenant les fonds dans le poste budgétaire 02-701-96-971-00 CLUB MOTONEIGES - AIDE FINANCIÈRE.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 février 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

064-02-2020 **Écran projecteur centre communautaire**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 1 500 \$ pour l'achat d'un écran projecteur pour le centre communautaire Gérald-Ouimet.

ADOPTÉE

065-02-2020 **Issue de secours pour le centre communautaire Gérald-Ouimet**

CONSIDÉRANT que le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. souhaiterait apporter quelques commentaires quant au plan de modifications de la salle communautaire, par rapport aux changements à apporter relativement à l'issue de secours;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions auprès de deux entrepreneurs pour effectuer lesdits travaux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

066-02-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse